JEUDI 5 OCTOBRE 2023 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 21366 - 79EME ANNÉE

Au-delà de la Kanaky Nouvelle-Calédonie et la Corse, la réforme du texte fondamental de la République pourrait concerner d'autres sujets

La Constitution doit accompagner le projet de développement de La Réunion

« L'avenir de la Nouvelle-Calédonie exige un cheminement commun qui nécessitera à coup sûr une révision constitutionnelle » a déclaré hier Emmanuel Macron, président de la République, au Conseil constitutionnel. La révision du texte fondamental de la République ne devrait pas se limiter au titre relatif à la Kanaky et à l'inclusion de l'« autonomie » de la Corse. Dans son discours, le chef de l'État a évoqué les anciennes colonies intégrées à la République. Il importe que, dans l'éventualité où une révision de la Constitution concerne La Réunion, les Réunionnais soient les acteurs du changement. Avec début 2024 annoncé comme échéance, la concertation sur le projet réunionnais ne doit plus tarder. Car la logique veut que la Constitution soit adaptée au projet de développement de La Réunion, et pas l'inverse.

Le discours du chef de l'État prononcé ce 4 octobre au conseil constitutionnel est intéressant à plus d'un titre pour La Réunion. Tout d'abord sur un plan historique, car il a évoqué une « forme d'autonomie dans la République » pour la Corse. Cette déclaration n'a pour le moment fait l'objet d'aucun commentaire négatif à La Réunion. Pourtant, c'est précisément ce que revendiquait le PCR à sa création, et c'est pour cela notamment que Paul Vergès fut déféré devant la Cour de sûreté de l'État dans les années 1960. Parmi ceux qui soutenaient la répression des communistes, certains sont encore vivants. Leur silence montre combien de temps les Réunionnais ont perdu à cause du blocage de ces conservateurs, utilisant le mot « autonomie » pour affirmer que c'était synonyme de largage par la France et de la fin des transferts publics.

Au même titre que la Kanaky Nouvelle-Calédonie, la Corse pourrait donc fait l'objet d'un point spécifique dans la Constitution pour sans doute donner un cadre à cette « autonomie ».

Du projet réunionnais doivent découler les changements dans la Constitution

Concernant ce que la langue parisienne nomme « les outre-mer », le chef de l'État a indiqué que ces anciennes colonies doivent être mieux reconnue dans la Constitution. Emmanuel Macron n'est pas allé plus loin. Il estime, dans le cadre général des relations entre le pouvoir parisien et les collectivités, que « toute notre architecture territoriale est à repenser ». Il a évoqué la décentralisation, avec « plus de libertés mais aussi de responsabilités » aux élus locaux.

Il incombe d'être conscient qu'un moment important se joue.

Il ne s'agirait surtout pas que Paris pense à la place des peuples des anciennes colonies devenues départements et impose son point de vue dans une réforme constitutionnelle. Il ne faudrait pas non plus que ce changement soit inspiré par un groupe de quelques élus coupés du peuple. Si les rapports entre La Réunion et la France doivent évoluer dans la Constitution, cela ne peut découler que de changements rendus nécessaires par les revendications portées par un projet réunionnais.

Ce projet engageant l'avenir de La Réunion, il doit être élaboré dans la concertation la plus large. La conférence territoriale élargie proposée depuis 2018 par le Parti communiste réunionnais peut être le support de cette concertation, car elle rassemble les syndicats, les associations, les partis politiques, les représentants des élus locaux et les parlementaires.

Début 2024 comme échéance

Si les propositions contenues dans le projet réunionnais ne sont pas applicables compte tenu de la Constitution actuelle, alors c'est là que pourra s'opérer une révision constitutionnelle, pour que le texte fondamental de la République puisse accompagner un projet de développement de La Réunion.
Le discours du président de la République est un rappel : la Constitution sera révisée. Le 26 juillet dernier à Nouméa, il avait fixé début 2024 comme date. Le 28 septembre à Ajaccio, il avait évoqué « six mois » pour arriver à un accord pour inscrire la Corse dans la Constitution. L'échéance est donc fixée, il est important d'agir pour ne pas être spectateur. La révision de la Constitution doit en effet être adaptée au projet de développement de La Réunion et pas l'inverse.

M.M.

Réforme de la Constitution

Emmanuel Macron veut simplifier le recours au RIP

Le président français a présenté, le 4 octobre, devant les Sages du Conseil constitutionnel, ses pistes pour réformer la Constitution de la Ve République, assurant que la « frénésie constitutionnelle » n'est « pas profitable » et il faut se garder de « tout aventurisme ».

Le président français, Emmanuel Macron, a présenté devant les Sages du Conseil constitutionnel ses pistes pour réformer la Constitution de la Ve République, se disant favorable à une mise en œuvre « plus simple » du référendum d'initiative partagée (RIP).
« Cette Constitution stable (…) est un bien précieux à préserver », a déclaré Emmanuel Macron à l'occasion des 65 ans de la Constitution de la Ve République, ajoutant que « je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de la France de changer de République ».
« Je crois que notre Constitution mérite d'être révisée quand cela est nécessaire » a-t-il toutefois annoncé. Ainsi, il ne veut pas soumettre la Constitution « aux humeurs de l'actualité », ni en chambouler « l'esprit » tout en admettant qu'elle « n'est pas figée », puisqu'il faut bien justifier les modifications institutionnelles, selon l'entourage cité par l'Humanité.fr
Concernant le RIP, il a indiqué que « la souveraineté populaire peut également s'exprimer directement à l'issue d'un référendum d'initiative partagée », ajoutant que « cette procédure utile est aujourd'hui excessivement contrainte. Sa mise en œuvre doit être plus simple et les seuils permettant son usage — comme peut-être ses procédures — devraient dès lors être revues et son champs devrait également être élargi pour s'identifier à celui du référendum d'initiative présidentielle du même article 11 ».
L'article 11 de la Constitution française pose clairement les bases d'une consultation des Français et elle ne peut porter que « sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions ».
Emmanuel Macron veut donc l' « extension du champ référendaire », qui doit selon lui « s'ouvrir à de nouvelles questions » sans « se soustraire aux règles de l'Etat de droit ».
Le référendum d'initiative partagée a la particularité qu'il permet aux parlementaires de provoquer un référendum, avec le soutien d'une partie des électeurs, sans passer par un vote majoritaire au Parlement.
Cependant, les modalités de mise en œuvre de ce RIP sont très complexes. Pour le moment, aucun référendum d'initiative partagée n'a pu être organisé depuis la création de cette disposition institutionnelle en 2008.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Le nucléaire n'est pas la réponse miracle aux problèmes climatiques

Les renouvelables plus bénéfiques pour le climat que le nucléaire, selon Greenpeace

Greenpeace estime qu'investir dans des infrastructures à 60% dans l'éolien et 40% dans le solaire permettrait d'éviter 102 millions de tonnes de C02 (MtCO2) cumulées d'ici à 2050 contre 24 MtCO2 avec les EPR, pour trois fois plus d'électricité produite sur la période. L'ONG a aussi estimé qu'investir la même somme dans l'éolien et le photovoltaïque « permettrait d'éviter quatre fois plus d'émissions de CO2 ».

Les énergies renouvelables, éoliennes et solaires, permettent de réduire davantage et plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre qu'un nouveau programme nucléaire à montant équivalent d'investissements, a affirmé l'ONG Greenpeace dans un rapport.

« Investir 52 milliards d'euros » dans la construction d'éoliennes terrestres et de panneaux photovoltaïques, « permettrait d'éviter quatre fois plus d'émissions de CO2 qu'en investissant la même somme dans la construction de six (réacteurs nucléaires) EPR 2 d'ici à 2050 », a indiqué l'ONG dans son étude menée à partir de données publiques.

Selon Greenpeace, 80% des baisses d'émissions de gaz à effet de serre à réaliser en France pour respecter l'accord de Paris, et espérer limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, doivent l'être dans les 12 ans à venir.

Pour cela, « le nucléaire est l'énergie bas carbone la plus lente à déployer et ayant le moins d'impact à court, moyen et long termes sur la décarbonation du mix énergétique », a affirmé dans un communiqué l'association antinucléaire, en référence notamment aux risques de retards dans les chantiers d'EPR.

La France mise sur le nucléaire

Pour sortir des énergies fossiles et réduire ses émissions de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 selon l'objectif de l'UE, le gouvernement français veut construire six réacteurs de nouvelle génération, tout en accélérant sur le solaire et l'éolien.

Selon EDF, le coût de ces nouveaux réacteurs, dont la mise en service est attendue au mieux à l'horizon 2037 pour le premier, est estimé à 51,7 milliards d'euros, hors coûts de financement, auxquels s'ajouteraient 4,6 milliards en cas de difficultés de mise en œuvre.

Dans son rapport, Greenpeace a comparé « le potentiel d'impact sur la décarbonation » de trois scénarios d'investissements : construction d'infrastructures éoliennes et photovoltaïques, rénovation des logements passoires énergétiques et construction de 6 réacteurs nucléaires.

L'ONG s'est appuyée sur des données publiques françaises et européennes, telles que l'évolution de la quantité de carbone émise par le mix électrique européen, le taux de production optimale de chaque énergie, et les coûts d'investissement connus dans les renouvelables (hors coûts de raccordement au réseau).

Elle conclut qu'investir 85 milliards d'euros de subventions publiques d'ici 2033 dans la rénovation des passoires énergétiques « permettrait d'éviter six fois plus d'émissions de CO2 cumulées d'ici à 2050 qu'avec la construction de six EPR 2 ».

Avec un montant équivalent à celui du programme nucléaire, investir dans des infrastructures panachant 60% d'éolien et 40% de panneaux solaires permettrait d'éviter 102 millions de tonnes de C02 (MtCO2) cumulées d'ici à 2050 contre 24 MtCO2 avec les EPR, pour trois fois plus d'électricité produite sur la période (1.538 TWh contre 530 TWh), selon les calculs de Greenpeace.

L'ONG indique avoir pris en compte les scénarios les plus favorables au nucléaire - comprenant respect des coûts et des délais (un EPR mis en service tous les deux ans à compter de 2037), une production optimiste et une moindre baisse des coûts des renouvelables.

Le gouvernement français « devrait investir dans le développement des énergies renouvelables et dans la rénovation performante des passoires énergétiques qui ont bien plus d'impact sur la réduction des émissions de CO2 d'ici à 2050 que ne l'aurait le programme » d'EPR2 voulu par le gouvernement, a déclaré à l'AFP Pauline Boyer, chargée de campagne Transition énergétique à Greenpeace.

Oté

Aprésa toute sar doss, i antand ar pi in moush volé !

Prézidan la désside ranfors la zandarmri, la la di i sava mète dé san trante uit brigade la zandarmri an pliss in pé partou, é bann péi l'outre-mèr sar pa obliyé. Nora 22 brigade an pliss kan va trape l'an 2027 ; zot i konpran i sava pa fé sa zour pou landmin i fo lo tan kant mèm !

Lo prézidan la ésplike bann zandarm zot va gingn alé l'androi zot i gingn pa zordi pars la poin lo moiyin é zot va okipe bann kalité délinkanss zordi i okipe pa é anparmi la di lo bann vyolanss dann la famiye. Mwin k'i kroiyé té i okipe sa an promyé épi an irzanss sa i étonne amwin in pé. Toute fasson mi pé panss sak mi vé, lo bann moune dsu la otèr lé pa la èk mwin zot.

Sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson é shak shoz an son tan, in zour va é lo bilan !

Mé par l'fète néna in n'afèr lé possib fé lo bilan, sé le lopérassyon Wombushu. Pars i fo pa ni obliye lopérassion-la lété fé pou fé rokil sèryèzman la kriminalité. Zordi li lé pa fini, mé li pass par in faz diféran. Antouléka, kan mi ékoute télé Mayotte mwin néna konm linpréssion lé parèye konm avan si la pa pli pir : touzour bann route baré, touzour bann zatak avèk gran kouto. Demoune i s'anplègn zot la pèr koméla dann zot kartyé konm demoune Sin-Benoi i s'anplègn zot la pèr marsh dann shomin é zot lé kontan nora biento in brigade zandarm dann zot kartyé.

La késtyon étan : lo l'insékirité lé réèl, sansa sé l'moune k'i rossan sa, donk in l'insékirité rossanti é d'apré zot lé shoz v'aranzé l'ané 2027… A oir pars problèm sossyété sa i règ pa konmsa ! Par lo nonb san aborde bande problèm de fon. Donk i pé guéri la maladi san fé in vré diagnostik. Par in kou d'azar ? Konm mwin la antann dann télé par lo kantitatif é pa par lo kalitatif. Noute monde lé tro rassyonaliss pou nou panss in n'afèr konmsa. Par la répréssion é pa par la prévanssion.

Si i ékoute vréman lo moune, ni apèrssoi i bonpé i rézone parkomandman : i fo réprime, réprime, réprimé. I antan pa i vo myé prévnir ké guérir sé pou sa mi panss sèryèzman La frans la lé pa kapab fé rokil la délinkanss. An touléka sak i di zot va fé rokil la délinkanss zot lé mal armé pou gingn fé in n'afèr konmsa.

A bon antandèr salu !

NB ni parl pa la délinkanss an ko ; blan pars bann moune i fé bann loi épi lé o komanman zot lé pli kapab konprann délinkanss-la, mé lé pa di zot i vé fé rokil sa. Sé sak mi panss antouléka !

Justin